

Nanterre, le 10/01/2022

Bureau n° 18-39
Affaire suivie par :
Ludivine LONGUY
Tél : 01.71.14.28.31
Courriel : ce.dsden92.bvel@ac-versailles.fr
167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

La directrice académique des services
de l'Éducation nationale,
directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les chefs des
établissements publics

Objet : Festival du film judiciaire - session 2022

Pièces jointes : Fiche d'inscription et présentation du film.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, le Barreau des Hauts-de-Seine, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine et les communes du département, le festival du film judiciaire est reconduit pour l'année scolaire 2021/202.

Le festival

L'opération permet aux élèves et aux enseignants de porter un regard différent sur le fonctionnement et les enjeux de la Justice, en s'interrogeant notamment sur l'image qu'en véhicule le cinéma ou la télévision.

Ce festival, à vocation interministérielle, s'inscrit dans le cadre du partenariat instauré entre les Ministères de l'Intérieur, la Justice et l'Éducation nationale.

La participation des élèves s'envisagera en lien avec les programmes d'Éducation Civique, Juridique et Sociale, d'Histoire-Géographie, de Lettres, de Philosophie et d'Économie-Gestion. Ce festival est en effet l'occasion de sensibiliser les élèves à une réflexion personnelle et d'aborder des thèmes transversaux aux disciplines et aux enseignements dispensés : s'approprier d'avantage les problématiques contemporaines, s'investir par le biais d'autres actions et supports pédagogiques qui enrichissent les enseignements. Cette opération favorise également des actions interdisciplinaires dans les établissements.

*Film retenu : Omar m'a tuer
Film réalisé en 2011 par Roschdi Zem*

Le déroulement au festival en trois phases

1) réunion préparatoire pour les enseignants inscrits dans le dispositif (une convocation nominative leur sera transmise par le biais de l'établissement).

2) projection aux lycéens, entre le 28 mars et le 15 avril 2022 dans les salles de cinéma partenaires du festival.

Des fiches techniques, réalisées par le Centre Départemental de l'Accès au Droit, seront transmises aux enseignants qui participent à l'opération en même temps que l'information sur le lieu de projection.

Les enseignants pourront les consulter pour préparer leur classe avant la projection dans les salles de cinéma partenaires.

Afin que les projections se déroulent dans des conditions optimales, je vous remercie de veiller à l'application stricte des consignes énumérées ci-dessous :

- sensibiliser les élèves au film avant la projection,
- rappeler aux élèves le comportement qui doit être le leur au cours de la séance de cinéma .
- respecter le personnel et la propreté de la salle, rester silencieux, ne pas boire ou manger, éteindre le téléphone portable...),
- respecter les horaires de projection,
- veiller à un taux d'encadrement suffisant.

3) organisation des débats animés par des professionnels du droit, entre le 4 et le 22 avril 2022.

Afin que les débats présentent un intérêt pour les élèves, les enseignants veilleront à préparer les échanges avec les professionnels du droit.

L'engagement des établissements

Cette année encore, de nombreuses municipalités se sont engagées à mettre à disposition des établissements leurs salles de cinéma. Au regard de l'ambition du projet (coût de l'opération, mobilisation des professionnels du droit...), je vous rappelle que toute **inscription vaut engagement** de la part des **établissements, des enseignants** et de leur(s) classe(s) à participer à **l'ensemble des opérations** : la projection et le débat. Aucune annulation ne pourra être prise en compte par la suite.

J'invite donc les lycées qui souhaitent participer au Festival à compléter la fiche d'inscription jointe et à la retourner à l'adresse suivante : ce.dsdn92.bvel@ac-versailles.fr pour le **4 février 2022**.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que cette fiche doit être renseignée de la manière la plus précise possible. Je **vous remercie de veiller** particulièrement à **indiquer une adresse courriel valide** ainsi qu'un **numéro de téléphone pour l'enseignant responsable de l'organisation du festival**.

Enfin, toute inscription à cette opération doit obligatoirement être portée à la connaissance du chef d'établissement ou de son adjoint. Les **inscriptions** doivent être transmises à **mes services uniquement par le biais de l'établissement**.

Je souhaite une large participation des établissements et sais pouvoir compter sur votre engagement pour faire vivre ce festival.


Dominique Fis